

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 30 MAI 2022

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES:

Afférents au Conseil : 58

 $\begin{array}{l} En \ exercice: 58 \\ Ayant \ pris \ part \ \grave{a} \ la \ d\'{e}lib\'{e}ration: 49 \end{array}$

- Présents : 43 - Pouvoirs : 6

Date de convocation:

Mardi 24 Mai 2022

Affichage effectué le : 07 juin 2022

Mise en ligne le :

07 juin 2022

OBJET:

Décisions prises par le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sur délégation : compte rendu au Conseil

N° 003882

Question N°24 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 5.2 Fonctionnement des Assemblées

L'an deux mille vingt-deux et le lundi trente mai à dix-huit heures.

Le Conseil Communautaire d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à FLORENSAC (salle de Spectacles), sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE,

Présents :

ADISSAN: M. Patrick LARIO représenté par Mme Véronique MOULIERES. AGDE: M. Gilles D'ETTORE, Mme Eve ESCANDE, M. Sébastien FREY, Mme Véronique REY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, Mme Chantal GUILHOU, M. François PEREA, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Nadia CATANZANO, M. André FIGUERAS. BESSAN: M. Stéphane PÉPIN-BONET, Mme Marie-Laure LLEDOS, M. André ALBERTOS, Mme Simone BUJALDON. CASTELNAU DE GUERS : M. Didier MICHEL. CAUX: M. Jean-Charles DESPLAN, Mme Virginie DORADO CAZOULS D'HÉRAULT: M. Henry SANCHEZ représenté par Mme Françoise AVILEZ. FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTÎNEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF. LÉZIGNAN LA CÈBE: M. Rémi BOUYALA MONTAGNAC: Mme Nicole RIGAUD, M. Philippe AUDOUI. NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : Mme Jocelyne BALDY. NIZAS : M. Daniel RENAUD. PÉZENAS: M. Armand RIVIERE, Mme Aurélie MIALON, Mme Danièle AZEMAR, M. René VERDEIL PINET: Mme Nathalie BASTOUL. POMÉROLS: M. Laurent DURBAN. PORTIRAGNES: Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS. SAINT-THIBÉRY: M. Jean AUGE, Mme Joséphine GROLEAU. VIAS: Mme Sandrine MAZARS, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL.

Absents Excusés:

AGDE: M. Ghislain TOURREAU, Mme Françoise MEMBRILLA, M. Thierry DOMINGUEZ. AUMES: M. Michel GUTTON NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE: M. Edgar SICARD. PÉZENAS: M. Alain VOGEL-SINGER. TOURBES: Mme Véronique CORBIERE. VIAS: M. Jordan DARTIER, M. Olivier CABASSUT.

Mandants et Mandataires :

AGDE: Mme Sylviane PEYRET donne pouvoir à M. Jérôme BONNAFOUX, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE. MONTAGNAC: M. Yann LLOPIS donne pouvoir à M. Philippe AUDOUI. PÉZENAS: M. Jean-Marie BOUSQUET donne pouvoir à Mme Aurélie MIALON. POMÉROLS: Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Laurent DURBAN. SAINT-PONS DE MAUCHIENS: Mme Christine PRADEL donne pouvoir à M. Rémi BOUYALA.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur: M. Gilles D'ETTORE.

RECU EN PREFECTURE

Le 02 juin 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220530-D003882I0-DE

- ✓ VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L. 5211-10 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 ;
- ✓ VU la délibération du Conseil Communautaire n°3220 du 11 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- ✓ VU la délibération du Conseil Communautaire n°3280 du 21 juillet 2020 portant sur la délégation de pouvoir de l'organe délibérant au Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a été amené depuis le conseil communautaire du 14 décembre 2020 à prendre des Décisions dans le cadre de sa délégation générale donnée par l'Organe délibérant par délibération du 21 juillet 2020 afin de faciliter le fonctionnement courant de l'EPCI.

Les membres du Conseil Communautaire sont amenés à prendre acte de l'ensemble des Décisions prises par monsieur le Président durant la période du 22 mars 2022 au 17 mai 2022 dans le cadre des délégations générales accordées par le Conseil Communautaire au Président, conformément à l'article L 5211-10 du CGCT.

N° de l'acte	Intitulé de l'acte
n uc i ucte	Avenant n°1 avec la SAS URBANIS portant sur l'ajout d'une prestation de relogement au marché initial
N°002227	n°19009 « Mission de suivi animation de l'OPAH-RU d'Agde 2019-2024 » dans les conditions tarifaires et
N 002221	d'exécution définies dans le Bordereau des Prix Unitaires révisé et le devis estimatif.
	Avenant n°4 avec la Société BOURGEOIS qui porte sur la modification de la répartition des montants de
N°002228	chaque tranche opérationnelle dans le cadre de la Restauration générale du Château Laurens, Lot n°3
	« Couverture » n'a aucune incidence financière sur le montant global du lot 3 qui demeure à 195 071,63 €
	HT.
	Renouvellement du contrat de maintenance des Droits de Cités auprès de la Société OPERIS pour un
N°002229	montant annuel de 13 474,03 € HT à compter du 01/01/2022.
	Mission accessoire accordée à Mme Valérie MARAVAL pour une indemnité mensuelle de 553 euros brut à
พอกกรรรก	compter du 1 ^{er/} 04/2022 pour assurer les missions de Conseil et d'expertise technique sur les dossiers de
N°002230	maîtrise d'œuvre, de suivi dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme et de la mission grand projet.
	Mission accessoire accordée à M. Jacques LOPEZ pour une indemnité mensuelle de 553 euros brut du
NO002221	1 ^{er} /06/22 au 31/05/23 pour assurer les missions de coordination opérationnelle de l'organisation des
N°002231	interventions de proximité.
	Mission accessoire accordée à M. Philippe ANGIELCZYK pour une indemnité mensuelle de 553 euros
N°002232	brut du 1 ^{er} /04 au 30/09/2022 afin d'assurer ls missions de conseil en gestion des aires des gens du voyage.
	Avenant n°6 de moins-value de 239,17 € HT avec la Société ADAPT PROPRETÉ-LR portant le montant
********	total du marché de Nettoyage des locaux de la CAHM à 13 397,66 € HT représentant une minoration de
N°002233	1,75 %, et de prolongation des délais d'exécution des prestations de 6 mois.
	Mission d'Etude de projet, Assistance pour la passation des Contrats de Travaux, VISA des plans
N°002234	d'exécution, Direction de l'Exécution des contrats de Travaux et Assistance aux Opérations de Réception
	avec le Bureau d'Études PRIMA GROUPE pour un montant de 38 836,88 € HT, soit 46 604,25 € TTC
	pour la réhabilitation des postes de refoulement des PR7 et 7 bis à Agde.
	Attribution du marché de Fourniture de 120 tentes de réception pour les manifestations organisées par le
N°002235	
	Protocole et Evènementiel à la Société ALTRAD COLLECTIVITÉS pour un montant de 57 200,00 € HT
	Avenant n°4 de moins-value avec la Société SOCAMO d'un montant de 3 261,39 € HT portant le montant
N°002236	total du lot 6 « Peinture » du marché de Restauration générale du Château Laurens à 198 546,35 € HT, représentant une diminution de 1,70 %.
	Avenant n°1 ayant pour objet la cession du marché attribué à l'Atelier de Paysage Claude Chazelle à la
	SCOP SAS DETOURS -ATELIER PAYSAGE dans le cadre de la Maitrise d'œuvre et missions
N°002237	
	complémentaires pour l'aménagement de plateformes d'observation sur les sites de la réserve Naturelle du Bagnas et de Maraval.
	Convention de mécénat entre la Fondation Pays de France du Crédit Agricole et la CAHM pour le jardin
N°002238	classé du Château Laurens afin de recevoir la somme de 20 000 € et de régler au représentant de la Société
	SUCCESS PORTAGE, la part d'intéressement à hauteur de 12 % sur la levée de fonds, soit la somme de
	2 400 €.
	Convention d'occupation « Traversées » SNCF-Réseau Chemin des Horts-PÉZENAS qui fixe sur 20 ans le
	montant de la redevance annuelle à 301,01 € HT soit, 361,21 € TTC dont les frais de dossier s'élèvent à
N°002239	1 604,41 € HT soit, 1 925, 29 € TTC.
	Retrait de l'actif : achat auprès de la Société SANTAMARIA d'une débroussailleuse autoportée Sherpa
N°002240	
	pour un montant de 14 423,04 € TTC avec reprise des véhicules immatriculés 521BDK34 ; CR-875-WV +
	tondeuse FW25 n°2017402134
N°002241	Renouvellement de l'adhésion auprès du Centre de ressources « Villes et Territoires Occitanie » pour un
	montant de 4 086 €.
N°002242	Inscription de la Responsable de l'Atelier d'urbanisme et d'architecture au Conseil National de l'Ordre des
	Architectes dont le montant de la cotisation 2021 s'élève à 700 €.
N°002243	Contrat de prestation avec l'Association «VIA VOLTAIRE» afin de mettre en place l'action
11 002210	« Permanence d'écoute psychologique et de soutien » pour un montant de 15 980 €.
	Contrat de prestation sans participation financière avec la Direction de la Lecture Publique Départementale
N°002244	relatif à l'animation « Atelier scientifique autour du vin » animé par l'association KIMIYO à la
	Médiathèque de Pinet proposée dans le cadre du programme « Voyelles Animations 2022 ».
	Contrat de prestation sans participation financière avec la Direction de la Lecture Publique Départementale
N°002245	relatif à l'animation « Atelier d'écriture poétique » intervention de l'autrice Isabelle Wlodarczyk-Biard à la
	Médiathèque d'Adissan proposée dans le cadre du programme « Voyelles Animations 2022 ».
	Réalisation des dossiers réglementaires et assistance dans le cadre de l'instruction pour un montant de
N°002246	10 925 € HT pour la partie à prix global et forfaitaire et 20 000 € HT maximum pour la partie à bon de
	commande avec la Société CASAGEC Ingénierie dans le cadre de l'Expérimentation du dispositif S-Able.
N°002247	Contrat de cession avec l'Agence Artistique « L'Art ou Tourne » pour une représentation à la Médiathèque
14 006641	de Pézenas du spectacle « Maax chante Boby Lapointe » pour un montant de 350 € TTC.

N°002248	Contrat de prestation sans participation financière avec la Direction de la Lecture Publique Départementale relatif à l'animation « Mes bien chères sœurs » intervention de l'Association « ATOMES PRODUCTIONS » à la Médiathèque de Nizas proposée dans le cadre du programme « Voyelles Animations 2022 ».
N°002249	Convention de partenariat avec l'Association « PRINTIVAL » dans le cadre de la programmation des Ateliers pédagogiques « Bibi-Binaire » pour l'Edition 2022 du Festival PRINTIVAL BOBY LAPOINTE sur plusieurs médiathèques du réseau de la CAHM à l'occasion du week-end anniversaire des 100 ans de Boby Lapointe pour un montant total de 2 227,20 € TTC. Attribution du Marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité des bâtiments, la restauration d'un
N°002250	bâtiment et de ses abords pour l'accueil du public au sein du domaine du Grand Clavelet à Agde au Groupement Alexandre Sénac, Architecte-Ingebat 34 pour un mont de 83 437,27 € HT et décomposé comme suit : - Mission de base : 78 637,27 € HT - Mission complémentaire 1 : 2 400 € HT - Mission complémentaire 2 : 2 400 € HT
N°002251	Prêt de matériel de reproduction spécifique avec M. Jean ARTOLA pour un montant de 200 € HT afin de scanner des plaques photographiques anciennes de 1905 du château Laurens sur Emmanuel Laurens et ses voyages.
N°002252	Convention de Partenariat avec l'Artiste Virginie FONGARO pour l'accueil de l'exposition « Boby Lapointe » à la médiathèque de Pézenas (du 1 ^{er} au 30 avril 2022) et sur le Réseau Intercommunal des Médiathèques (entre le 02 mai et le 1 ^{er} juillet 2022)
N°002253	Convention de partenariat pour la Tournée des spectacles « Molière en 22 minutes » (8 représentations) et « Le vin Bourru » (2 représentations) sur le réseau intercommunal des médiathèques avec la Compagnie Itinéraire Bis pour un montant global de 5 370 €.
N°002254	Avenant n°3 de plus-value d'un montant de 24 589,29 € HT sur la phase Travaux avec le mandataire du Groupement EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC-ROUSSILLON dans le cadre du Marché global de performance pour la reconstruction de la piscine de Pézenas à 10 016 278,43 € HT représentant une majoration de 0,31 %.
N°002255	Avenant N°01 de plus-value d'un montant de 37 518,30 € HT avec la Sté ETPA MÉDITERRANÉE, représentant une majoration de 17,8 % dans le cadre du marché de travaux d'urgence – création d'un ouvrage provisoire contre l'érosion – commune de Vias. Avenant n°4 de régularisation avec la Société SANITHERMIC portant sur l'index BT 50 de la clause
N°002256	d'actualisation à l'article 3.4.3 de l'annexe 1 du CCAP remplacé par l'index BT40 « Chauffage central » à hauteur de 50 % et non de 40 % dans le cadre du marché de restauration générale du Château Laurens - Lot 12 « Plomberie-Chauffage-Climatisation ».
N°002257	Attribution du marché au groupement TERRITOUR-ENFORM-URBICAND pour un montant de 59 800 € HT portant sur la réalisation d'une étude de valorisation culturelle patrimoniale et touristique du Canal du Midi
N°002258	Contrat de prêt 2022 avec la Banque Postale d'un montant de 2 000 000 euros pour financer les investissements en cours sur le Budget Principal.
N°002259	Avenant n°3 avec la Sté GALY VÊTEMENTS portant sur une revalorisation des prix du Bordereau de Prix Unitaires à la hausse de 24,54 % et intégration de nouvelles références des prix dans le cadre du marché – Lot 1 « Vêtements de travail ».
N°002260	Avenant n°3 avec la Sté GALY VÊTEMENTS portant sur la revalorisation des prix du Bordereau de Prix Unitaires à la hausse de 21,89 % et intégration de nouveaux prix dans le cadre du marché – Lot 2 « Equipements de protection individuelle » Avenant n°3 avec la Sté GALY VÊTEMENTS portant sur la revalorisation des prix du Bordereau de Prix
N°002261	Unitaires à la hausse de 22,47 % dans le cadre du marché – Lot 3 « Chaussures de sécurité » faisant suite à l'augmentation des matières premières
N°002262	Avenant n°3 avec la Sté GALY VÊTEMENTS portant sur la révision des prix du Bordereau de Prix Unitaires à la hausse de 22,64 % suite à l'augmentation des matières premières dans le cadre du marché – Lot 5 « Vêtement de représentation – Protocole ». Contrat de prestation sans participation financière avec la Direction de la Lecture Publique Départementale
N°002263	relatif à l'animation « Atelier bande dessinée » : Intervention de « COMME UN LUNDI » à la Médiathèque de Montagnac proposée dans le cadre du programme « Voyelles Animations 2022 » le samedi 21 mai 2022.
N°002264	Contrat de Cession des Droits d'Exploitation de Spectacle avec la Direction de la Lecture Publique Départementale et l'association « Itinéraire Bis » relatif à l'animation « Spectacle Molière » à la Médiathèque de Caux proposée dans le cadre du programme « Voyelles Animations 2022 » le samedi 07 mai 2022 pour un montant de 200 € TTC.

	Contrat de Cession de Droit d'Exploitation d'un spectacle (article 279.b du CGI) avec « Mezcal
N°002265 N°002266	Production » pour une représentation à la Médiathèque de Pézenas du spectacle-concert « Chokyori » le
	vendredi 13 mai 2022 pour un montant de 422 € TTC + droits d'auteurs (SACEM-SACD)
	Contrat de prestation sans participation financière avec la Direction de la Lecture Publique Départementale
	relatif à l'animation « Atelier Tchatches et sciences - Le vin dans tous ses états » Intervention de
	l'Association « KIMIYO » à la Médiathèque de Pézenas le mardi 24 avril 2022 proposée dans le cadre du
	programme « Voyelles Animations 2022 ».
N°002267	Convention de partenariat tripartite sans participation financière pour l'organisation d'une animation
	découverte culturelle du Japon « Haru Matsuri » à la Médiathèque Edmond Charlot à Pézenas le samedi 07
	mai 2022 avec l'Association « La madeleine au thé matcha » et l'Association « Sakura »
N°002268	Attribution du marché à la Société SPIE Sud-ouest / SOLATRAG et la Société SOLATRAG pour un
	montant de 266 152 € HT dans le cadre des travaux de mise en conformité des forages de Bédillières à
	Lézignan La Cèbe.
N°002269	Convention d'analyse et de conseil en fiscalité de l'environnement avec la Société CTR : modification de
	la décision 2014-001820 en son article 2 portant sur le prélèvement des dépenses sur les Budgets Annexes
	« Eau » et Assainissement ».
N°002270	Honoraires avocat - Cabinet CGCB dans le cadre d'un accompagnement contentieux Ressources
	Humaines.
N°002271	Avenant n°1 à la convention d'assistance financière générale avec la Société FININDEV-CONSEIL
	portant sur la mission forfaitaire annuelle passant de 9 000,00 € TTC à 6 600,00 € TTC.
N°002272	Règlement frais engagés par SELARL ONST Notaires Associés – solde relevé de compte d'un montant de
	204 € relatif à la constitution de servitude relative aux digues de protection.
N°002273	Mise à disposition à titre gracieux d'un local dans le cadre de la convention « télémédecine » à Agde situé
	au rez-de-chaussée au 32 rue Jean Roger.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï l'exposé de son Président,

PREND ACTE des Décisions prises par monsieur le Président conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales en la matière.

Fait et délibéré à FLORENSAC les jour, mois et an susdits Le Président Gilles D'ETTORE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#